LINXEA

Exigence 39 SPIRIT

Produit structuré

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).



Période de commercialisation

Du 28 septembre 2026 au 20 novembre 2026 (inclus)[3]. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « EXIGENCE 39 SPIRIT » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20 novembre 2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

C'est quoi un produit structuré ?

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[4] et à l'échéance, ci-après le « titre de créance » ou le « produit ». « EXIGENCE 39 SPIRIT » est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions ». Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour plus d'informations concernant ce type de produit, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : Produits structurés : comprendre pour mieux investir - AFPDB[5].

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).

ISIN
FRBCP1261973

ÉMETTEUR

Titre de créance émis par Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings AA-)[1]. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT

10 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)[2]. En cas de revente avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement automatique anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

CADRE D'INVESTISSEMENT / ÉLIGIBILITÉ

Comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

ⓘ Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

1. Notations en vigueur au 9 septembre 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
2. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (page 6).
3. La commercialisation du produit « EXIGENCE 39 SPIRIT » pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
4. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
5. https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/. La page renvoyée par ce lien relève de sources externes.

Les points clés du produit

Une exposition aux marchés de la zone euro à travers 40 valeurs

Avec l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index (ci-après (l'« Indice »),calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum(2)

Un remboursement de 100% du capital initial possible chaque mois à partir du 06 décembre 2027, si à l'une des Dates de Constatation Mensuelle(1), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial.

Un objectif de gain plafonné à 11,5008% par an (soit 0,9584% par mois écoulé)

Depuis la date de constatation initiale(1) (exclue) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à l'échéance(1).

Un risque de perte en capital partielle ou totale à la date d'échéance(1)

Si l'indice à la date de constatation finale(1) ne clôture pas en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « EXIGENCE 39 SPIRIT » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **EXIGENCE 39 SPIRIT** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte titres; ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de constatation initiale, le 20 novembre 2026, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé(1) ou d'échéance(1) selon les cas.

En cas d'achat après le 20 novembre 2026 (date de constatation initiale) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance(1) ou la date de remboursement automatique anticipé(1) effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Emetteur. **Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Le titre de créance « **EXIGENCE 39 SPIRIT** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des seuils,
(2) 10 ans et 14 jours

Avantages et Inconvénients

Avantages

- Un remboursement automatique anticipé possible : du mois 12 au mois 119, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial[1] à une Date de Constatation Mensuelle, le mécanisme est automatiquement activé.
- Un gain à l'échéance possible : si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit le capital initial majoré d'un gain de 0,9584% par mois écoulé depuis l'origine.
- Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance : si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial[1] à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit[1] à la Date de Remboursement Final le capital initial a minima. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal au minimum à -0,60%[2].

Inconvénients

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance**[1]. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance[1], il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance[1].
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 à 120 mois[3]. Dans un contexte de marché fortement baissier, si l'Indice clôture toujours à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé[1] aux différentes dates de constatation mensuelle[1], le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- Une faible variation de l'Indice autour de 50% de son Niveau Initial[1] à la Date de Constatation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit « EXIGENCE 39 SPIRIT » à l'échéance
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net[4] maximum de 10,33%).
- **L'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions composant l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an**. Si les dividendes effectivement distribués par les actions composant l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif pouvant entrainer, dans un cas de baisse extrême, une valeur irréversible de l'indice à zéro même si les composants affichent ultérieurement un rebond), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index sera accélérée.

(1) La détermination du Niveau Initial figure en page 6.
(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
(3) 10 ans et 14 jours
(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Indice

Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index (code Bloomberg : ESTRA50 Index) est un indice actions créé, calculé et publié par Euronext depuis le 27 mai 2026.

L'Indice est composé de 40 actions, chacune pondérée en proportion de leur capitalisation boursière flottante. Pour être sélectionnées, les actions doivent appartenir à l'un des secteurs suivants : Banques, Énergies alternatives ou Équipements électroniques et électriques, Industries générales ou Métaux industriels et mines, Semi-conducteurs ou Équipements de technologie de production. L'univers d'investissement est composé des plus grandes capitalisations boursières flottantes de la zone euro développée*.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index à 908,32 points (niveau de l'Indice en date du 8 septembre 2026) est équivalent à un niveau de 353,0237 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 6413,17 points en date du 8 septembre 2026).

Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 125,90 points par an depuis 2016 (source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2025). Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,156% d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 6413,17 points en date du 8 septembre 2026).

Le cours de l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index est accessible entre autres sur le site de ZoneBourse (https://www.zonebourse.com/cours/indice/EURONEXT-EUROZONE-STRATEG-209499731/) ainsi que sur différents sites d'informations financières.
Ticker Bloomberg : ESTRA50 Index.

*L'univers d'investissement est composé de sociétés admises à la cotation dans les pays suivants, conformément au cadre de classification d'Euronext : Autriche, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Finlande, Portugal, Espagne, Italie, Irlande et France.

Source : Euronext, Bloomberg au 8 septembre 2026

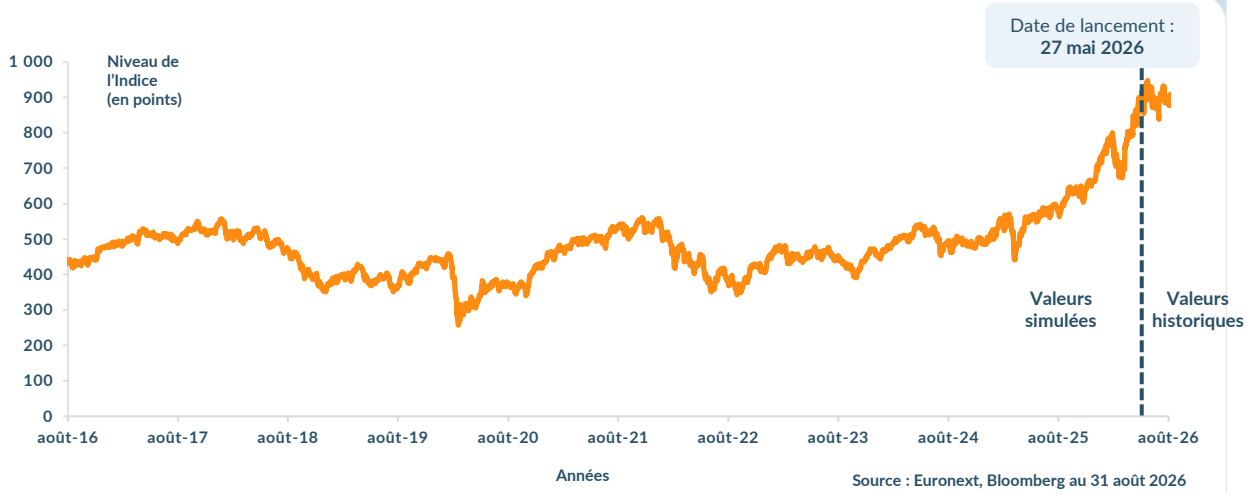
Pour plus d'informations concernant les indices à décrément, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : Indices à décrément : spécificités, atouts et inconvénients – AFPDB : https://afpdb.org/indices-a-decrement-specificites-atouts-et-inconvenients/

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Evolution historique et simulée de l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index entre le 31 août 2016 et le 31 août 2026

Toutes les données précédant le 27 mai 2026 sont le résultat de **simulations de performances passées** visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES



Source : Euronext, Bloomberg au 31 août 2026

Performances cumulées et simulées

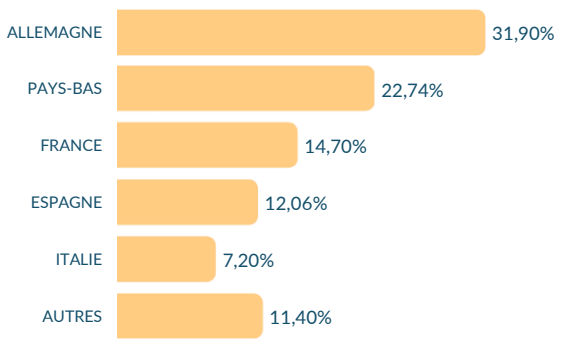
Source : Bloomberg, au 31 août 2026 les données utilisées (pour le calcul des performances) avant le lancement de l'indice sont des données simulées et historiques à partir du 27/05/2026 (lancement de l'indice)



Principaux composants de l'Indice

Nom	Pays	Poids dans l'Indice
SIEMENS	ALLEMAGNE	9,88%
INFINEON TECH.	ALLEMAGNE	9,79%
ASML HOLDING	PAYS-BAS	9,28%
SCHNEIDER ELECTRIC	FRANCE	8,49%
SIEMENS ENERGY	ALLEMAGNE	7,31%
ARCELORMITTAL	LUXEMBOURG	7,27%
BANCO SANTANDER	ESPAGNE	4,14%
ASM INTL	PAYS-BAS	4,13%
STMICROELECTRONICS	PAYS-BAS	3,57%
ALLIANZ	ALLEMAGNE	3,01%

Répartition géographique de l'Indice(1)



Source : Euronext, au 29 mai 2026

L'indice a été lancé le 27 mai 2026, Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) La répartition est faite selon le domicile du siège social de l'entreprise. Cette répartition peut être différente de la répartition géographique utilisée par Euronext.

A la date de constatation initiale(1) (le 20 novembre 2026), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

À chaque Date de Constatation Mensuelle(1), du 12ème mois au 119ème mois, dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête.

2 scénarios sont possibles :

Scénario favorable

Niveau de l'Indice ≥ 100% Niveau initial (1)

L'intégralité du capital initial (2) est remboursée

+

Un gain plafonné de 11,5008% (2) par année écoulée (soit 0,9584% par mois écoulé (2)) depuis la date de constatation initiale (exclue)

(Taux de Rendement Annuel Net(3) maximum de **10,33%**)

Scénario défavorable

Niveau de l'Indice < Niveau initial (1)

Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation mensuelle (1)

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des seuils.

(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance (1)

À la date de constatation finale (le 20 novembre 2036), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau initial(1).

3 scénarios sont possibles :

Scénario favorable

Niveau de Clôture ≥ 60% du Niveau initial (1)

L'intégralité du capital initial (2) est remboursée

115,008%

(soit un gain plafonné de 0,9584% par mois écoulé (2) depuis la date de constatation initiale (exclue))

(Taux de Rendement Annuel Net(3) de **7,27%**)

Scénario médian

L'Indice clôture à un niveau < 60% de son Niveau initial (1) mais ≥ 50% de ce même niveau

L'intégralité du capital initial (2) est remboursée

(Taux de Rendement Annuel Net(3) de **-0,60%**)

Scénario défavorable

L'Indice clôture à un niveau < 50% du Niveau initial (1)

Le capital initial (2) est diminué de la baisse (4) de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital. Dans le cas défavorable où l'Indice céderait 100% de sa valeur à la date de constatation finale(1) la perte en capital serait totale.

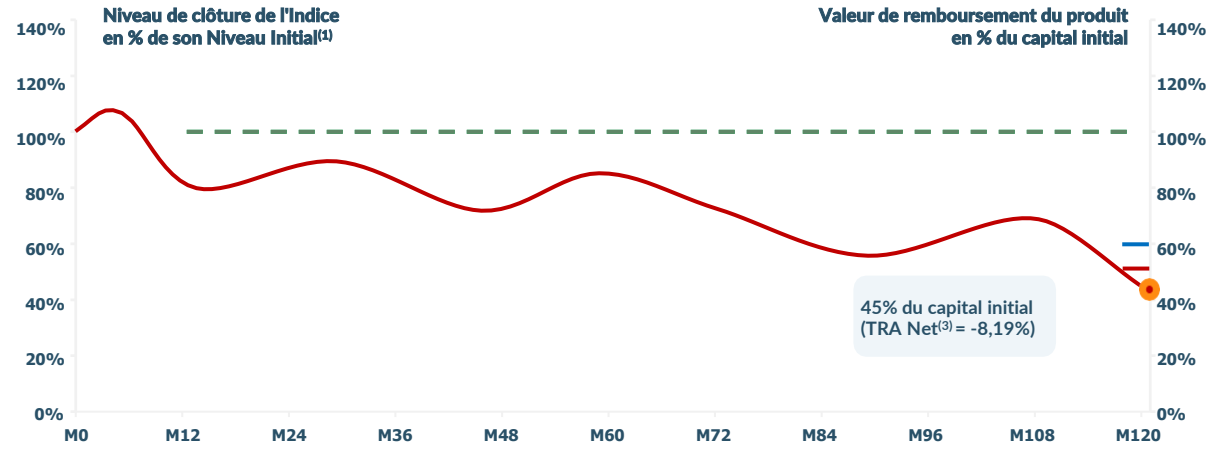
(Taux de Rendement Annuel Net(3) strictement inferieur de **-7,23%**)

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des seuils.
(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Scénario défavorable : Marché fortement baissier de plus de 50% à l'échéance

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉSOLUTION DE L'ÉMETTEUR.

Hypothèse : L'indice clôture à 45% de son Niveau initial à la date de constatation finale(1)



Évolution du niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau initial (1)

Niveau de clôture de l'Indice

Valeur de remboursement du produit

M Mois

Barrière de perte en capital à la date d'échéance(1) (50% du Niveau initial(1))

Barrière de versement du gain à la date d'échéance(1) (60% du Niveau initial(1))

Barrière de remboursement automatique anticipé(1)

- Du 12e mois au 119e mois à compter de la Date de Constatation Initiale (le 20 novembre 2026), aux Dates de Constatation Mensuelle(1), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à **100% de son Niveau Initial(1). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 120 mois, à la Date de Constatation Finale(1), l'Indice clôture à 45% de son Niveau Initial(1), soit en dessous de 50% de son Niveau Initial(1). **L'investisseur reçoit(2) alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice enregistrée à cette date, soit 45% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**
- Le Taux de Rendement Annuel Net(3) est de -8,19%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

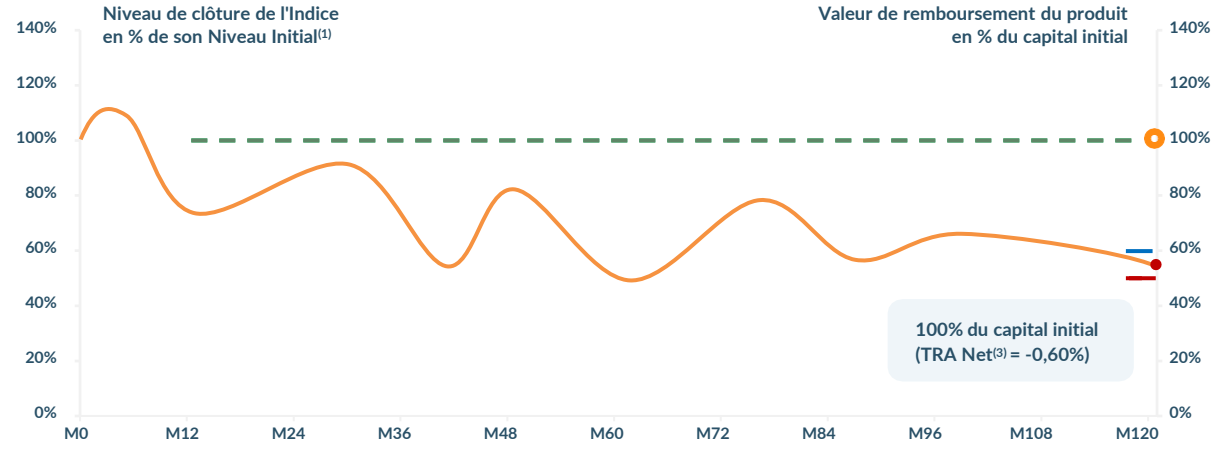
Montant remboursé dans ce scénario(2) : 45% du capital initial

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des seuils.
(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Scénario médian : Marché baissier de moins de 50% à l'échéance

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉSOLUTION DE L'ÉMETTEUR.

Hypothèse : L'indice clôture à 55% de son Niveau initial à la date de constatation finale(1)



Évolution du niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau initial (1)

Niveau de clôture de l'Indice

Valeur de remboursement du produit

M Mois

Barrière de perte en capital à la date d'échéance(1) (50% du Niveau initial(1))

Barrière de versement du gain à la date d'échéance(1) (60% du Niveau initial(1))

Barrière de remboursement automatique anticipé(1)

- Du 12e mois au 119e mois à compter de la Date de Constatation Initiale (le 20 novembre 2026), aux Dates de Constatation Mensuelle(1), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à **100% de son Niveau Initial(1). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À l'issue des 120 mois, à la Date de Constatation Finale(1), l'Indice clôture à 55% de son Niveau Initial(1), soit en dessous de 60% de son Niveau Initial(1) mais au-dessus de 50% de ce même niveau. **L'investisseur reçoit(2) alors son capital initial.**
- Le Taux de Rendement Annuel Net(3) est de -0,60%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.

Montant remboursé dans ce scénario(2) : 100% du capital initial

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des seuils.
(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Illustration du mécanisme de remboursement • 3/ 3

Scénario favorable : marché haussier à court terme (avec mise en évidence du plafonnement des gains)

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉSOLUTION DE L'ÉMETTEUR.

Hypothèse : L'indice clôture à 120% de son Niveau initial à la première date de constatation mensuelle(1)



Évolution du niveau de clôture de l'Indice en % de son Niveau initial (1)

Mécanisme de plafonnement des gains

Niveau de clôture de l'Indice

Valeur de remboursement du produit

M Mois

Barrière de perte en capital à la date d'échéance(1) (50% du Niveau initial(1))

Barrière de versement du gain à la date d'échéance(1) (60% du Niveau initial(1))

Barrière de remboursement automatique anticipé(1)

- À l'issue du 12ème mois à compter de la date de constatation initiale (le 20 novembre 2026), soit à la 1ère date de constatation mensuelle(1), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial(1) (soit 120% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit(2) le capital initial majoré d'un gain de 0,9584% par mois écoulé depuis le 20 novembre 2026, soit 111,5008% du capital initial, ce qui représente un gain de 11,5008% contre 20% pour un investissement direct dans l'Indice.
- Le Taux de Rendement Annuel Net(3) est alors égal à 10,33% contre un Taux de Rendement Annuel Net(3) de 18,37% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Montant remboursé dans ce scénario(2) : 111,5008% du capital initial

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates et des seuils.
(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou de retraite (PERIn), ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Principales caractéristiques

Nature juridique	**Titres de créance complexes de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.**
Emetteur	Barclays Bank PLC (1)
Devise	Euro (EUR - €)
Code ISIN	FRBCP1261973
Période de commercialisation	Du 28/09/2026 au 20/11/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Exigence 39 Spirit » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20/11/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Offre au public	Offre au public avec publication de prospectus.
Sous-jacent	L'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index (code Bloomberg : ESTRA50 ; code LSEG : .STR50). **L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions composant l'Indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points, ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 50 points par an.**
Eligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte ou de retraite PERin et comptes-titres.
Montant minimum de souscription	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ce montant minimum d'investissement peut être différent.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
Valeur nominale	1 000 EUR
Prix d'émission	100% de la valeur nominale du produit
Prix de souscription	Du 28/09/2026 au 30/09/2026 : 99,80%, du 01/10/2026 au 31/10/2026 : 99,90%, du 01/11/2026 au 20/11/2026 : 100%.
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Niveau initial	Niveau de clôture de l'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index à la date de constatation initiale
Date d'émission	28/09/2026
Date de constatation initiale	20/11/2026
Date de constatation finale	20/11/2036
Date d'échéance	04/12/2036 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Dates de constatation mensuelle	Le 20ème jour de chaque mois à partir du 22/11/2027 (inclus) jusqu'au 20/10/2036 (inclus). Si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant sera retenu, sauf si ce dernier correspond au premier jour de bourse du mois suivant. Dans ce cas, la date d'observation retenue sera le jour de négociation précédent.
Dates de remboursement automatique anticipé	10 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Mensuelle correspondante excepté la Date de Constatation Finale.
Barrière de paiement des gains à la date d'échéance	60% du Niveau initial de l'Indice
Barrière de perte en capital à la date d'échéance	50% du Niveau initial de l'Indice
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
Commission	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 0,64321% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Agent de calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Dublin (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français
Périodicité et publication de la valorisation	Les valorisations indicatives des Titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur LSEG, Telekurs et Bloomberg.
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un jour de bourse prévu, le jour de bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique LSEG « FRBCP1261973=BARL ».
Double valorisateur	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, LSEG (anciennement Refinitiv). Ce service est payé par Barclays Bank PLC.

(1) Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings AA-). Notations en vigueur au 9 septembre 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

Principaux facteurs de risque

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Exigence 39 Spirit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risque » du prospectus de base ainsi que les sections portant sur les risques spécifiques à l'Émetteur et les risques clés spécifiques aux Titres du résumé annexé aux Conditions Définitives d'Émission qui incluent notamment les principaux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.

Risque de crédit : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.

Risque de mise en résolution : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.

Risque de fluctuation du prix du produit : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque lié à l'inflation : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque lié au dividende forfaitaire : En cas de baisse extrême des composants de l'Indice, et en l'absence de versement de dividendes, l'Indice peut atteindre une valeur irréversible à zéro ce qui peut déclencher un événement extraordinaire affectant le sous-jacent. En effet, bien que les composants de l'Indice pourraient afficher un rebond ultérieur, la valeur de l'Indice restera fixée à zéro. Dans ce cas, l'administrateur de l'Indice pourra ajuster, suspendre ou cesser la publication de l'Indice conformément à sa méthodologie.

« EXIGENCE 39 SPIRIT » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

DISPONIBILITÉ DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit ainsi qu'aux sections portant sur les risques spécifiques à l'Émetteur et les risques clés spécifiques aux Titres du résumé figurant en annexe des Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Offre au Public avec publication de prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 28 septembre 2026, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note publié en date du 10 avril 2026 et du Document d'Enregistrement du 9 avril 2026 https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202026%20-%20CBI%20Registration%20Document%20dated%209%20April%202026.pdf ainsi que de leurs suppléments, qui sont approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et qui forment ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129.

Ce prospectus de base fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/Barclays%20Bank%20PLC%20-%20GSSP%20EU%20Base%20Prospectus%202026.pdf (Prospectus de Base) et https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements (Suppléments) et https://derivatives.cib.barclays/documentation/FRBCP1261973-Final_Terms-en.pdf (Conditions Définitives d' Émission) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social : 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse https://derivatives.cib.barclays/FR/1/fr/document-repository.app

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PER In) ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.
Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.
L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, « Regulation S U.S. Person ») : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « U.S. person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.
Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi ni notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

AVERTISSEMENT D'EURONEXT

Cette publication est fournie uniquement à titre d'information et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté à sa rédaction, elle est fournie « en l'état », sans aucune garantie de sorte qu'Euronext ne peut être tenue responsable de l'utilisation directe ou indirecte des informations contenues dans la présente publication. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cette publication ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations à la charge d'Euronext. La création de droits et d'obligations afférents à des instruments financiers qui sont négociés sur les marchés organisés par les filiales d'Euronext ne peut résulter que des seules règles de l'opérateur de marché concerné.

Tous les droits de propriété et intérêts dans ou liés à cette présentation sont la propriété entière et exclusive d'Euronext. Aucune partie de cette présentation ne saurait être redistribuée ou reproduite sans l'accord préalable écrit de Euronext. Euronext désigne Euronext N.V. et ses affiliés. Pour toute information concernant les marques et droits de propriété intellectuelle d'Euronext, merci de vous référer au site Internet suivant euronext.com/terms-use © 2026, Euronext N.V. – Tous droits réservés.



VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

Au **01 45 67 34 22** du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 17h00 sans interruption et sur linxea.com

Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

LINXEA

Copyright © 2026 - Linxea. Toute reproduction de ce document, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de Linxea est interdite. Elle constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment de façon pénale, par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Document d'Informations Clés

BARCLAYS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	EXIGENCE 39 SPIRIT
Identificateur du produit	ISIN: FRBCP1261973
Initiateur du PRIIP	Barclays Bank PLC (https://derivatives.cib.barclays/), faisant partie de The Barclays Group. L'initiateur du PRIIP est l'émetteur du produit. Appelez le +44 (0) 20 7116 9000 pour de plus amples informations.
Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP	Barclays Bank PLC est agréé par la U.K. Prudential Regulation Authority et régulé par la U.K. Financial Conduct Authority. L'organisation n'est ni établi dans l'Union Européenne (UE) ni supervisé par une autorité compétente de l'UE.
Date et heure de production	11 septembre 2026 à 13:02 heure locale à Paris

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. En quoi consiste ce produit?

Type

Titres de créance régis par le droit français / Le rendement dépend de la performance de l'actif sous-jacent / Aucune protection du capital contre le risque de marché

Durée

Le produit a une durée déterminée et sera échu le 4 décembre 2036, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation ne se produise.

Objectifs

(Les termes qui apparaissent en **gras** dans cette section sont décrits plus en détail dans les tableaux ci-dessous.)

Le produit est lié à un indice à décrément, ce qui signifie que le **niveau de référence** de l'**actif sous-jacent** est ajusté par référence au niveau de clôture de l'indice de référence pertinent (l'indice sans décrément avec les mêmes constituants) après déduction de 50 points d'indice (annualisés) de manière quotidienne (le montant de décrément). Si la totalité des dividendes des constituants de l'indice est inférieure au montant de décrément, l'indice à décrément sous-performera vraisemblablement l'indice de référence. Dans certains scénarios, le mécanisme de décrément aura des effets négatifs sur le rendement du produit. Si l'indice de décrément atteint le niveau zéro, il restera à ce niveau et ne pourra pas descendre plus bas.

Le produit est conçu pour fournir un rendement sous forme (1) de paiements d'intérêts conditionnels et (2) d'un paiement en espèces à l'échéance du produit. Le moment et le montant de ces paiements dépendront de la performance de l'**actif sous-jacent**. Si, à l'échéance, le **niveau de référence final** de l'**actif sous-jacent** s'est déprécié(e) et est inférieur(e) au **niveau de barrière**, le montant de remboursement final pourrait être inférieur au **montant nominal du produit** ou même être égal à zéro.

Résiliation anticipée suite à un remboursement par anticipation: Le produit sera remboursé de façon anticipée avant la **date d'échéance** si, à une **date d'observation du remboursement par anticipation**, le **niveau de référence** est supérieur ou égal au **niveau de la barrière de remboursement par anticipation** pertinent. Lors d'une telle résiliation anticipée, vous recevrez à la **date de paiement du remboursement par anticipation** associée, en plus de tout paiement d'intérêts final, un paiement égal au paiement du remboursement par anticipation de 1 000,00 EUR. Aucun intérêt ne sera versé après cette **date de paiement du remboursement par anticipation**.

Intérêts: Si le produit n'a pas été remboursé de façon anticipée, à chaque **date de paiement d'intérêts** vous recevrez le **paiement d'intérêts** correspondant avec les paiements d'intérêts précédemment impayés si le **niveau de référence** est supérieur(e) ou égal(e) au **niveau de la barrière d'intérêts** correspondant à la **date d'observation des intérêts** associée. Si cette condition n'est pas remplie, vous ne recevrez aucun intérêt à cette **date de paiement d'intérêts**.

Remboursement à la date d'échéance: Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, à la **date d'échéance** vous recevrez:

1. si le **niveau de référence final** est supérieur ou égal au **niveau de la barrière**, un paiement égal à 1 000 EUR; ou
2. si le **niveau de référence final** est inférieur au **niveau de la barrière**, un paiement directement lié à la performance de l'**actif sous-jacent**. Le paiement sera égal au (i) **montant nominal du produit** multiplié par (ii) (A) le **niveau de référence final** divisé par (B) le **niveau d'exercice**.

Selon les termes du produit, certaines dates spécifiées ci-dessous seront ajustées si la date en question n'est pas un jour ouvré ou un jour de négociation (selon le cas). Tout ajustement peut affecter le rendement, le cas échéant, que vous recevrez.

Les termes du produit prévoient également que, si certains événements exceptionnels se produisent (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'émetteur peut procéder au remboursement anticipé du produit. Ces événements sont spécifiés dans les termes du produit et concernent principalement l'**actif sous-jacent**, le produit et l'émetteur. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez en cas de remboursement anticipé est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Lors de l'achat de ce produit au cours de sa vie, le prix d'achat peut inclure des intérêts courus au prorata.

Actif sous-jacent	L'indice Euronext Eurozone Strategic Sectors Top 40 Decrement 50 Points Index (ISIN: NLIX00012772; Bloomberg: ESTRA50 Index; RIC:.STR50)	**Niveau de référence final**	Le **niveau de référence** à la **date d'évaluation finale**
Marché de l'actif sous-jacent	Actions	**Date d'évaluation initiale**	20 novembre 2026
Montant nominal du produit	1 000 EUR	**Date d'évaluation finale**	20 novembre 2036
Prix d'émission	100,00 % du **montant nominal du produit**	**Date d'échéance / durée**	4 décembre 2036
Devise du produit	Euro (EUR)	**Dates d'observation du remboursement par anticipation**	Le 20ème jour calendaire de chaque mois entre novembre 2027 (inclus) et la **date d'évaluation finale** (incluse)
Devise de l'actif sous-jacent	EUR	**Niveaux de barrière de remboursement par anticipation**	À chaque **date d'observation du remboursement par anticipation** jusqu'à la dernière **date d'observation du remboursement par anticipation** (exclue) 100,00 % du **niveau de référence initial**; à la dernière **date d'observation du remboursement par anticipation**, 60,00 % du **niveau de référence initial**
Période de souscription	du 28 septembre 2026 (inclus) au 20 novembre 2026 (inclus)	**Date de paiement du remboursement par anticipation**	10 **jours ouvrés** faisant suite à la **date d'observation du remboursement par anticipation** considérée
Date d'émission	28 septembre 2026	**Dates d'observation d'intérêts**	Le 20ème jour calendaire de chaque mois entre novembre 2027 (inclus) et la **date d'évaluation finale** (incluse)
Niveau de référence initial	Le **niveau de référence** à la **date d'évaluation initiale**	**Niveaux de barrière d'intérêts**	À chaque **date d'observation des intérêts** jusqu'à la dernière **date d'observation des intérêts** exclu(e)), le **niveau de la barrière d'intérêts initial** ; à la dernière **date**

DocID: BARC20260908_1111082700 / 081554b3-0871-44e1-a553-7066842a20f9

			d'observation des intérêts, 60,00 % du **niveau de référence initial**
Niveau d'exercice	100,00 % du **niveau de référence initial**	**Niveau de barrière d'intérêts initial**	100,00 % du **niveau de référence initial**
Niveau de barrière	50,00 % du **niveau de référence initial**	**Paiements d'intérêts**	Si payable comme décrit ci-dessus, à la première **date de paiement d'intérêts**, 115,008 EUR; par la suite diminuant jusqu'à 9,584 EUR pour les **dates de paiement des intérêts** suivantes
Niveau de référence	Le niveau de clôture de l'**actif sous-jacent** selon la **source de référence**	**Dates de paiement d'intérêts**	10 **jours ouvrés** faisant suite à la **date d'observation des intérêts** considérée.
Source de référence	Euronext		

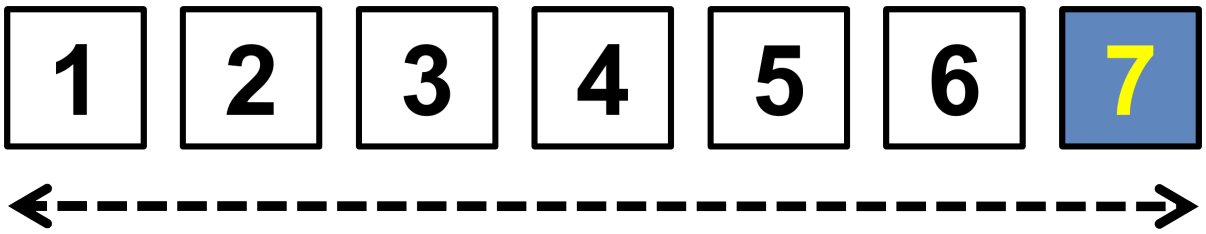
Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui remplissent tous les critères ci-dessous:

1. ils ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une connaissance et une compréhension suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, que ce soit de manière indépendante ou par le biais d'un conseil professionnel, et ils pourraient avoir de l'expérience en ayant investi dans et / ou détenu des produits similaires offrant une exposition similaire aux marchés;
2. ils recherchent la croissance de leur capital, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement positif. Ils disposent d'un horizon d'investissement long et comprennent que le produit peut être remboursé de façon anticipée;
3. ils sont en mesure de supporter une perte totale de leur investissement initial, cohérent avec le profil de remboursement du produit à l'échéance (risque de marché);
4. ils acceptent le risque que l'émetteur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit quel que soit le profil de remboursement du produit (risque de crédit);
5. ils sont prêts à accepter un niveau de risque de 7 sur 7 pour obtenir des rendements potentiels qui reflète le risque le plus élevé (de la manière indiquée dans l'indicateur synthétique de risque ci-dessous qui prend en compte tant le risque de marché que le risque de crédit).

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 4 décembre 2036. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Les pertes potentielles liées aux performances futures de **l'actif sous-jacent** se situent à un niveau très élevé et il est très peu probable qu'une détérioration de la situation sur les marchés affecte notre capacité à vous payer.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé ou de tout intérêt que vous pouvez recevoir dans le cadre de l'investissement.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour obtenir des informations détaillées sur tous les risques liés au produit, veuillez-vous reporter aux sections sur les risques dans le prospectus ainsi qu'aux suppléments éventuels y figurant, comme indiqué dans la section « 7. Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		**Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance** Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau		
Exemple d'investissement:		10 000 EUR		
Scénarios		***Si vous sortez après 1 an***	***Si vous sortez après 6 ans***	***Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance***
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**			
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	64 EUR	0 EUR	0 EUR
(le produit est remboursé après 10 ans et 2 mois)	Rendement annuel moyen	-99,36 %	-100,00 %	-100,00 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 481 EUR	329 EUR	0 EUR
(le produit est remboursé après 10 ans et 2 mois)	Rendement annuel moyen	-55,19 %	-43,39 %	-100,00 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 542 EUR		11 150 EUR
(le produit est remboursé après 1 an et 2 mois)	Rendement annuel moyen	-14,58 %		9,59 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11 015 EUR		12 779 EUR
(le produit est remboursé après 2 ans et 7 mois)	Rendement annuel moyen	10,15 %		9,86 %

DocID: BARC20260908_1111082700 / 081554b3-0871-44e1-a553-7066842a20f9

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'**actif sous-jacent** pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

3. Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposé au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas de faillite ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas couvert par un système de protection des dépôts.

4. Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 6 décembre 2027	*Si le produit arrive à échéance*
Coûts totaux	998 EUR	998 EUR
Incidence des coûts annuels*	10,13 % chaque année	1,12 % chaque année

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,93 % avant déduction des coûts et de 7,81 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	9,98 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	998 EUR
Coûts de sortie	0,50 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou que vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	50 EUR

5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans et 2 mois

Le produit vise à vous fournir le rendement décrit dans la section « 1. En quoi consiste ce produit? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à l'échéance. Il est donc recommandé que le produit soit conservé jusqu'au 4 décembre 2036 (échéance), bien que le produit puisse être remboursé par anticipation.

Le produit ne garantit pas la possibilité de désinvestir autrement qu'en vendant le produit soit (1) via la bourse (si le produit est négocié en bourse), soit (2) hors-marché si une offre pour le produit existe. Sauf indication contraire dans les coûts de sortie (veuillez voir la section « 4. Que va me coûter cet investissement? » ci-dessus), l'émetteur n'appliquera pas de frais ou pénalités supplémentaires pour une telle opération. Des frais d'exécution peuvent toutefois être facturés par votre courtier, le cas échéant. En vendant le produit avant l'échéance, vous encourez le risque de recevoir un rendement inférieur à celui que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à l'échéance.

Cotation boursière	Euronext - Euronext Dublin	**Dernier jour de cotation**	20 novembre 2036
Plus petite unité négociable	1 000 EUR	**Cotation de prix**	Pourcentage

Dans des conditions de marché volatiles ou exceptionnelles, ou en cas de défaillances ou perturbations techniques, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement entravé et/ou suspendu et éventuellement peut ne pas être possible du tout.

6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la conduite de la personne conseillant ou vendant le produit peut être soumise directement à cette personne.

Toute plainte concernant le produit ou le comportement de l'initiateur de ce produit peut être soumise par écrit à l'adresse suivante: 1 Churchill Place, London, E14 5HP, England, UK, par courrier électronique à: IBKIDComplaints@barclays.com ou sur le site Web suivant: https://derivatives.cib.barclays/.

7. Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit et ne remplacent pas la consultation individuelle avec votre banque ou conseiller.

Le produit n'est en aucune manière sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier pertinent, un indice pertinent ou une bourse ou un sponsor d'indices associé. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles auprès de l'administrateur de l'indice.

Ce produit n'a pas été enregistré en vertu du US Securities Act de 1933. Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis ou aux US person. Le terme "US person" est défini dans la Règlementation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Toute documentation supplémentaire concernant le produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, ses éventuels suppléments et les conditions définitives du produit sont publiées sur le site Web https://derivatives.cib.barclays/home.app, conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces documents sont également disponibles gratuitement à Barclays Bank PLC, 1 Churchill Place, London, E14 5HP, England, UK.

DocID: BARC20260908_1111082700 / 081554b3-0871-44e1-a553-7066842a20f9